

Romac Fuels

Romac Fuels NV
Welvaartstraat 5
B-8630 Veurne

Tel. 0032(0)58/33.51.12
Fax 0032(0)58/33.51.16
E-mail info@romacfuels.com

BTW BE 0472.790.767
RPR Gent, afd. Veurne 0472.790.767
IBAN BNP Paribas Fortis BE06 2800 4961 4022
SWIFT/BIC GEBA BE BB
IBAN ING BE26 3800 1558 3729
SWIFT/BIC BBRU BE BB

Monsieur / Madame,

Merci de votre intérêt pour faire le ravitaillement en carburant chez Romac Fuels.

Vous trouverez ci-joints les documents suivants:

- 1 Contrat général (veuillez remplir svp)
- 2 Conditions
- 3 Mandat Sepa (veuillez remplir svp)

Veuillez ajouter aussi une copie de votre carte d'identité, recto verso.

Veuillez nous retourner les 3 formulaires et une copie de votre carte d'identité

Sincères salutations,

L'équipe Romac Fuels

Romac Fuels

Romac Fuels NV
Welvaartstraat 5
B-8630 Veurne

Tel. 0032(0)58/33.51.12
Fax 0032(0)58/33.51.16
E-mail info@romacfuels.com

BTW BE 0472.790.767
RPR Gent, afd. Veurne 0472.790.767
IBAN BNP Paribas Fortis BE06 2800 4961 4022
SWIFT/BIC GEBA BE BB
IBAN ING BE26 3800 1558 3729
SWIFT/BIC BBRU BE BB

CLIENT N°:

CONTRAT GÉNÉRAL

CONTRAT POUR LES PARTICULIERS

La société anonyme Romac Fuels déclare par la présente qu'elle remettra des cartes de carburant Romac Fuels à:

Nom, prénom:

Adresse:

Code Postal, ville:

Numéro de téléphone:

Numéro de téléphone portable:

Fax:

L'adresse e-mail:

Établi à Veurne à la date du: / /

Au nom du titulaire, qui accepte les conditions générales de vente, ci-inclus.

Veillez écrire : lu et approuvé.

Signature et nom:

Aperçu mensuel par e-mail:

Fichier Excel

Fichier CSV

Bulletin:

Nombre de cartes:

Spécifications de cartes:

*Si vous voulez un code PIN particulier, s'il vous plaît ajouter cela sur une feuille séparée à joindre
!!! Ne mettez pas ce code PIN sur nos documents !!!*

Les conditions:

1. Romac Fuels nv reste toujours propriétaire de toutes les cartes de carburant Romac Fuels émises, qu'elle a fournies au titulaire. Romac Fuels se réserve le droit de résilier le présent contrat avec effet immédiat, sans indiquer de motif, sans que Romac Fuels ne soit tenue de verser une quelconque indemnité.
2. Les cartes de carburant Romac Fuels ne sont valables que lorsque:
 - le nom du titulaire y figure.
 - le numéro de client du titulaire est indiqué sur la carte de carburant.
 - la date d'expiration spécifiée n'a pas été atteinte et est automatiquement vérifiée.Le titulaire est tenu de garder le code PIN secret.
Le titulaire reste responsable de tous frais qui seraient occasionnés en cas d'infraction à cette obligation de secret.
3. Le titulaire a le droit d'acheter les produits à crédit au moyen de cartes carburant Romac Fuels, qui ont été mises à disposition par Romac Fuels nv, dans l'un des points de vente Romac Fuels en Europe.
4. Par la livraison des produits visés au point 3, le titulaire de la carte devient débiteur de Romac Fuels nv et le titulaire doit se conformer à la demande de Romac Fuels à cet égard. Cette opération est effectuée au moyen d'un paiement automatisé, auquel le client, simultanément à la signature du présent contrat, envoie un mandat de paiement automatisé signé à Romac Fuels nv.
5. Le paiement automatisé est toujours à la fin de la période déterminée par Romac Fuels + trois jours ouvrables, au prix, le jour de la livraison qui s'applique à Romac Fuels. Le client sait bien qu'il ne peut pas et ne sera pas informé 14 jours calendaires avant la date de perception, ni du montant.
6. Si le titulaire omet de payer le paiement automatisé immédiatement, la ristourne deviendra caduque. Sans préavis, un intérêt sera dû de 1.5% par mois à compter de la date de facturation sur le montant restant dû pour chaque mois ou partie de celui-ci. Après deux paiements automatisés impayés, Romac Fuels nv se réserve le droit de suspendre le contrat et/ou d'imposer des conditions de garantie supplémentaires.
Tant Romac Fuels que les opérateurs des points de vente Romac Fuels en Europe seront autorisés à retenir les cartes Romac Fuels fournies à la demande de Romac Fuels nv. Le personnel des points de vente Romac Fuels et des sociétés de service affiliées est habilité à vérifier l'identité du titulaire, à refuser les livraisons et à prendre les cartes Romac Fuels lorsqu'elles sont bloquées ou expirées. En cas de défaut, des frais d'administration de €10.00 seront facturés. Dans l'hypothèse où Romac Fuels serait obligé de remettre l'encaissement de sa créance à son titulaire, celui-ci s'engage à en supporter les coûts, calculés sur au moins 20% de la créance, avec un minimum de €350, TVA exclus.
7. Le titulaire reste responsable à tout moment du paiement, y compris en cas d'utilisation illicite de la carte Romac Fuels et de tout autre objet de paiement par des tiers non autorisés. Le vol, la perte et toute autre forme de perte doivent être immédiatement signalés à Romac Fuels, Welvaartstraat 5 à B-8630 Veurne, téléphone ++ 32 (0) 58 335 112 ou fax ++ 32 (0) 58 335 116, email info@romacfuels.com. Indépendamment de la communication téléphonique, le vol, la perte et toute autre forme de disparition doivent être communiqués par lettre, par fax ou par mail à Romac Fuels nv, avec indication du numéro client, du numéro de la carte Romac Fuels, du pays, du lieu, du moment et des circonstances de la disparition. L'obligation du titulaire du paiement d'utiliser la carte Romac Fuels manquante émise par Romac Fuels deviendra caduque, sans préjudice des droits de Romac Fuels vis-à-vis de la personne qui utilise la carte Romac Fuels de manière non autorisée ou frauduleuse. Le titulaire est responsable de l'utilisation de la carte carburant fournie, que cela soit fait par son représentant, son employé ou par un tiers. Romac Fuels ne pourra pas être appelé si une erreur est commise par l'opérateur du station.
8. Tout litige entre le titulaire et Romac Fuels nv, pouvant résulter de l'accord général conclu par Romac Fuels avec le titulaire, est réglé par le tribunal compétent des tribunaux de Veurne. Tous les actes accomplis par Romac Fuels, y compris les accords que nous avons conclus, sont régis par le droit belge.
Les conditions de la version néerlandaise sont l'original et prévalent dans les litiges.
9. À chaque changement d'adresse, d'établissement bancaire, le titulaire s'engage à en informer immédiatement Romac Fuels nv.

Romac Fuels

Romac Fuels NV
Welvaartstraat 5
B-8630 Veurne

Tel. 0032(0)58/33.51.12
Fax 0032(0)58/33.51.16
E-mail info@romacfuels.com

BTW BE 0472.790.767
RPR Gent, afd. Veurne 0472.790.767
IBAN BNP Paribas Fortis BE06 2800 4961 4022
SWIFT/BIC GEBA BE BB
IBAN ING BE26 3800 1558 3729
SWIFT/BIC BBRU BE BB

Mandat de domiciliation européenne (B2C)

À retourner par courrier à l'adresse ci-dessus

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) Romac Fuels à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Romac Fuels.

Vous pouvez laisser rembourser une domiciliation européenne. Demandez les conditions à votre banque. La demande de remboursement doit être soumise dans 8 semaines à compter de la date de débit du montant de votre compte.

Tous les champs sont obligatoires.

Identification mandat

RÉFÉRENCE

N° CREDITEUR

BE83ZZZ0472790767

POUR UNE

ENCAISSEMENT RECURRENT

Identification du débiteur

Nom, prénom:

Adresse:

Code Postal, ville:

Compte IBAN:

Banque SWIFT BIC:

Contrat CLIENT N°:

Réservé pour Romac Fuels

Date (jour/mois/année)

..... / /

Signature et tampon du client

Nom et prénom

.....

Lieu

.....